

Livry-Gargan, le 19 avril 2017

Le proviseur

Aux parents des élèves de 2^{nde}



Madame, Monsieur,

Votre enfant est actuellement scolarisé en 2^{nde}. Cette note vous informe sur :

- Les grandes lignes des **procédures d'orientation et d'affectation**.
- Le **calendrier** des différentes opérations de fin d'année.
- La restitution des **manuels scolaires et la réinscription au lycée**.

**Lycée général et technologique
André BOULLOUCHE**
18 Bd Gutenberg
93190 LIVRY-GARGAN

<http://www.lyceeboullouche.com>

☎ 01 56 46 90 00
☎ 01 56 46 90 05

ce.0931585T@ac-creteil.fr

A. Suspension des cours

Le lycée André BOULLOUCHE étant centre d'examen écrits pour le Baccalauréat et le BTS, les cours seront suspendus après la classe **pour tous les élèves le lundi 12 juin 2017**. Leur déroulement est susceptible d'être perturbé dès le 31 mai par la tenue des conseils de classe.

B. Procédure d'orientation

Avant les conseils de classe :

- Les **fiches de dialogue** sont remises aux élèves par les professeurs principaux **au début du mois de mai**.
- Les familles renseignent ces fiches en effectuant une demande de poursuite d'étude (p 2 de la fiche). Les fiches doivent être retournées avant le conseil de classe, **au professeur principal, au plus tard le mardi 30 mai 2017**.

Vous aviez déjà formulé au 2^{ème} trimestre des vœux sur lesquels le conseil de classe a émis un avis provisoire parfois en désaccord avec les vœux formulés :

- *Je ne saurais trop vous conseiller d'être à l'écoute de l'avis de l'équipe pédagogique de la classe qui a pour seul but d'accompagner votre enfant dans un parcours de réussite au lycée et dans l'enseignement supérieur dont l'accès est largement sélectif (mieux vaut un dossier solide dans une série adaptée aux capacités de l'élève qu'un dossier fragile construit à grand peine dans une filière qui ouvrirait soi-disant plus de portes).*
- *J'insiste aussi sur l'existence d'autres séries de baccalauréat que celles proposées au lycée André Boullouche - notamment dans le domaine scientifique (la voie S-SI et les baccalauréats technologiques scientifiques : STI2D, STL et ST2S) - dont les contenus méritent d'être étudiés car ils peuvent être tout à fait adaptés au profil ou au projet de votre enfant. Par ailleurs, l'accès aux poursuites d'études courtes (Bac+2) s'effectue maintenant principalement après un bac professionnel (vers un BTS) ou un bac technologique (vers un DUT).*
- *Je vous invite en cas de doute sur l'orientation à ne pas hésiter dès maintenant à prendre contact avec mon secrétariat pour être guidé vers le bon interlocuteur.*

Conseils de classe. Entre le 31 mai et le 06 juin 2017.

Le calendrier précis sera disponible sur le site internet du lycée. <http://www.lyceeboullouche.com>

Si la proposition d'orientation est conforme à la demande de la famille, les fiches de dialogue sont conservées par l'établissement.

Lorsque les propositions du conseil de classe ne sont pas conformes aux demandes des familles

- Les fiches de dialogue seront remises aux familles à l'issue des conseils. **Il est donc impératif que votre enfant soit présent au lycée pour récupérer la fiche de dialogue.**
- **Dialogue avec le chef d'établissement : si le désaccord persiste,** le proviseur ou son adjoint reçoit ensuite les familles en présence du professeur principal selon le calendrier ci-dessous (jeudi 08 juin 2017 IMPERATIVEMENT) et à l'issue de l'entretien notifie sa décision.

Calendrier du dialogue 2^{nde} - 2017

Classe		Dialogue	
2 ^{nde} 01	2 ^{nde} 02	Jeudi 08 juin 2017	09h00 à 10h00
2 ^{nde} 03	2 ^{nde} 04	Jeudi 08 juin 2017	10h00 à 11h00
2 ^{nde} 05	2 ^{nde} 06	Jeudi 08 juin 2017	11h00 à 12h00
2 ^{nde} 09	2 ^{nde} 08	Jeudi 08 juin 2017	14h00 à 15h00
2 ^{nde} 11	2 ^{nde} 10	Jeudi 08 juin 2017	15h00 à 16h00
2 ^{nde} 07		Jeudi 08 juin 2017	16h00 à 17h00

Commission d'appel pour le choix de la filière de 1^{ere} GT

- Si le désaccord persiste après le dialogue, une fois que la décision du chef d'établissement est notifiée, la famille peut faire appel de celle-ci dans un délai de **3 jours ouvrables. Date limite lundi 12 juin 2017. 15h30.**
- La commission d'appel se déroulera le **vendredi 16 juin 2017.**
- L'appel porte sur la série de la classe de 1^{ere}, à condition que cette demande ait été précisée sur la fiche de dialogue avant le conseil de classe.

Demande de maintien en 2^{nde} GT ou redoublement exceptionnel.

A l'issue du dialogue, si le désaccord persiste, la famille peut demander un **maintien en classe de 2^{nde} GT**. Il est à noter qu'un redoublement exceptionnel peut être proposé à la famille dans des situations très particulières (rupture longue dans la scolarité...). Une fiche de dialogue spécifique sera transmise à la famille. Pour ce type de cas, une commission d'appel se réunira le 26 juin 2017.

C. Affectation

En fonction de la décision d'orientation ou du choix des élèves et familles, plusieurs situations sont possibles :

- L'affectation en classe de 1^{ere} au lycée André Bouloche.
L'élève orienté dans une filière de première proposée au lycée (L, ES, S, STMG) **doit venir s'inscrire au lycée.**
- Les élèves souhaitant une orientation vers une filière de 1^{ere} GT non proposée par le lycée (S(SI), STI2D, ST2S, STL...) doivent remplir un dossier d'admission. Ces dossiers seront remis aux élèves concernés par le professeur principal au cours des mois de mai et juin, à leur demande. Ils devront être retournés dûment complétés **Mardi 13 juin 2017** au plus tard, **au secrétariat du proviseur.**
- Le maintien en classe de seconde ou le redoublement exceptionnel.
Les élèves dont la demande de maintien en classe de 2^{GT} aura été acceptée ou qui auront accepté un redoublement exceptionnel doivent remplir **un dossier d'affectation en 2^{nde} GT** (même dossier que post-3^{ème}). Les élèves doivent y indiquer des vœux d'affectation. Sauf exception, **ces dossiers seront distribués aux élèves concernés par les professeurs principaux après le dialogue avec le chef d'établissement (08 juin 2017).** Ils doivent être retournés à l'établissement immédiatement. La saisie informatique de ces vœux sera effectuée par l'établissement entre **le 08 et le 13 juin 2017**
- La réorientation vers la voie professionnelle.
Les élèves de 2^{nde} GT, souhaitant poursuivre leurs études vers la voie professionnelle formuleront des vœux dans la procédure informatique AFFELNET

DEMANDE D'AFFECTION EN 1^{ère} PROFESSIONNELLE

Lors de la phase d'affectation dans la voie professionnelle les 2^{nde} GT se porteront candidat **prioritairement en 1^{ère} professionnelle.** Les vœux des élèves seront saisis dans l'application AFFELNET.

DEMANDE D'AFFECTION EN CAP en 1 AN

Les élèves de 2^{nde} GT peuvent aussi demander à se réorienter vers un CAP en 1 an **où ils sont prioritaires.** Les vœux des élèves seront saisis dans l'application **AFFELNET**

DEMANDE D'AFFECTION EN 2^{nde} PROFESSIONNELLE ou en 1^{ère} ANNEE de CAP 2ANS

Les élèves de 2^{nde} GT peuvent également solliciter une affectation en 2^{nde} professionnelle ou en 1^{ère} année de CAP 2 ans mais **ils ne sont pas prioritaires.** Ils ne pourront obtenir satisfaction que s'il reste des places une fois les élèves de 3^{ème} affectés. Les vœux des élèves seront saisis dans l'application **AFFELNET POST 3°**

Chaque élève a la possibilité de formuler jusqu'à 4 vœux de demande de changement d'orientation

Les dossiers seront remis aux élèves **pouvant être concernés** par le professeur principal **dès le 24 avril 2017**. Pour remplir ces dossiers, il est fortement conseillé aux élèves de prendre tous les renseignements nécessaires auprès des équipes éducatives (COP, CPE, professeurs principaux). Les dossiers dûment renseignés et signés doivent être retournés au lycée (secrétariat du proviseur) **au plus tard 02 juin 2017**. La saisie informatique de ces vœux sera effectuée par l'établissement.

L'affectation sera notifiée aux élèves le 26 juin 2017.

Rappels concernant la réorientation :

La constitution de ces dossiers ne présume en rien de la décision des conseils de classe. Les deux procédures sont indépendantes.

IMPORTANT :

Les élèves souhaitant quitter l'établissement en raison d'un déménagement ou d'un autre motif doivent en informer au plus vite l'administration du lycée. Selon les cas, les demandes devront être effectuées dès la fin du mois d'avril.

D. Manuels scolaires

Votre enfant a bénéficié en septembre 2016 du prêt de manuels scolaires. Nous organisons au cours de la dernière semaine de cours le retour de ces ouvrages. Un calendrier précis sera communiqué (notamment sur le site internet du lycée). Les livres doivent être rendus en bon état (aucune page manquante ou déchirée). Toute perte, ou dégradation rendant impossible la réutilisation du manuel, fera l'objet d'une facture de reversement à l'établissement. Les élèves doivent rendre également tous les documents et ouvrages empruntés au CDI.

E. Réinscription

Si votre enfant poursuit sa scolarité au lycée, **la réinscription n'est pas automatique.**

- Le dossier d'inscription sera remis aux élèves lors du ramassage des livres.
- Le dossier devra être rapporté dûment complété à l'établissement **le 13 ou le 14 juin 2017 dans les créneaux fixés.** Si l'inscription s'effectue après les dates indiquées, le bénéfice de la place peut être perdu.
- Tout dossier incomplet ne sera pas accepté.
- *Les élèves ayant entamé une procédure d'appel (commission le 16 juin) retireront leur dossier de réinscription à la vie scolaire le lundi 19 juin au matin et devront le rapporter complété au rendez-vous qui leur sera fixé par les C.P.E.*

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de toute ma considération.

Jean-Christophe Drappier

